

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 13 octobre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Etaient présents : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Anne CHARLET, Matata JACQUES, Gérard UZAN, Jeanne GOMEZ, Maria CHATELLIER, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, (Adjoint au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Albert HADDAD, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Jocelyne MAYOL, Nadeen DELARUE (à partir du point 1.4), Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Fabienne SROUSSI, Mourad CHIKAOUI, Farid BERHAL, Patrick HADDAD, Antoni YALAP, Naïssat AHAMED, Jacques KAS, Rachid ADDA, (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Rosan HURTUS	pouvoir à François PUPPONI
Evelyne PLANSON	pouvoir à Annie PERONNET
Mohamed Ali ABCHICHE	pouvoir à Farid BERHAL
Luc BENTZ	pouvoir à Anne CHARLET
Linda UZAN	pouvoir à Jacques KAS
Georges OCLIN	pouvoir à Katchik KATCHIKIAN
Daniel DOMAN	pouvoir à Isabelle BERESSI
Marie-Laure ZOZIO	pouvoir à Jocelyne MAYOL
Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI	pouvoir à Catherine VESPERINI
Romana NAVARRE	pouvoir à Rachid ADDA

Absents excusés :

Jean-Louis ZADIKIAN, Manuela DAS NEVES, Karine LAURENT-DUCROQ

Absente :

Anissa MAHAMAT

Secrétaire de séance :

Catherine VESPERINI

Le Conseil,

I DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 1.2 Décide d'élire, pour le reste de la durée du mandat municipal, pour siéger au Conseil de la Communauté d'agglomération Val de France, les membres suivants :

Membres titulaires

Mohamed ALI ABCHICHE
Manuel ALVAREZ
Isabelle BERESSI
Mourad CHIKAOUI
Nadeen DELARUE
Daniel DOMAN
Antoine ESPIASSE
Patrick HADDAD
Rosan HURTUS
Youri Ramsès MAZOU-SACKO
Georges OCLIN
Annie PERONNET
Evelyne PLANSON
François PUPPONI
Charles SOUFIR
Antoni YALAP

Membres suppléants

Georgette ADRIENCENSE
Matata JACQUES
Katchik KATCHIKIAN
Frédéric NICOLAS
Fabienne SROUSSI
Marie-Laure ZOZIO

- 1.3 Prend acte du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Val de France pour l'année 2009
- 1.4 Réaffirme le souhait auprès de l'Etat que soit inscrite dans ses priorités, la construction d'un commissariat fonctionnel à Sarcelles, demande que l'Etat dégage les moyens financiers nécessaires à cette opération, se dit prêt, si nécessaire, à participer à l'opération d'investissement tant au niveau du foncier que de la construction et sollicite auprès de la Région Ile-de-France d'ores et déjà la prise en compte du projet dans le cadre de la convention qui arrive à expiration ou dans le cadre de la future convention en cours d'étude

II Direction des affaires juridiques / assurances

- 2.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'assurance « Dommages aux biens »

III Direction de l'aménagement

- 3.1 Décide de prononcer le classement, dans le domaine public routier communal, des parcelles cadastrées section AM n° 550 et 567, pour une contenance de 1 464 m²
- 3.2 Approuve l'acquisition, auprès de l'AFTRP, de la parcelle située au lieu-dit « La Haute Borne », pour une contenance de 1 812 m², au prix de 2 899 euros, dans la perspective de la constitution de réserves foncières pour la réalisation prochaine d'équipements sportifs à l'Est de Sarcelles
- 3.3 Approuve l'acquisition auprès de Monsieur et Madame MAGNON, au prix de 181 500 euros, d'un immeuble situé 17 rue Théodore Bullier
- 3.4 Approuve l'acquisition auprès de Monsieur et Madame LEULIET, au prix de 120 000 euros, d'un fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, Française des jeux et loto, situé 72 rue Pierre Brossolette
- 3.5 Approuve la cession des parcelles cadastrées AM 21, 230, 32 d'une superficie totale de 12 049 m², à Monsieur et Madame ALIMY, au prix de 270 euros HT le m² de surface hors œuvre nette et de 136 euros pour le m² de logement social (190 euros pour l'habitat individuel), déduit de ce montant le prix de vente de la parcelle AM 229 (357 750 euros) et décide de prendre acte de la SHON figurant dans la demande de permis de construire déposée le 30 juin 2010

- 3.6 Constate la désaffectation des parties de chemins ruraux n° 3, 32, 38 ainsi que de la partie du sentier rural n° 84, autorise le lancement de la procédure de cession de ces voies et l'organisation d'une enquête publique sur ce projet
- 3.7 Approuve la rétrocession, à titre gratuit, au profit d'ICADE SA, d'un ensemble immobilier sis à Sarcelles, avenue Frédéric Joliot-Curie, allée Saint-Exupéry, allée Alain Fournier, boulevard Edouard Branly, avenue Paul Valéry et allée Georges Bernanos, sous condition de la préservation des servitudes attachées au passage piétonnier reliant l'avenue Joliot-Curie et l'avenue Paul Valéry
- 3.8 Approuve le projet de modification du PLU, intégrant les observations du S.I.A.H. jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Assainissement
- 3.9 Décide de prescrire la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation sur des terrains actuellement classés en zone naturelle, d'un dôme culturel et sportif, de 25 000 places environ, susceptible d'accueillir des grands événements internationaux – ainsi que d'équipements connexes destinés à assurer une liaison urbaine au nord, avec les projets d'activités situés dans la plaine agricole et sur les territoires de Gonesse et de Villiers le Bel
- 3.10 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'OPIEVOY, la ville de Sarcelles, et l'Etat encadrant les conditions de reprise par l'OPIEVOY de 761 logements auprès d'ICADE Patrimoine
- 3.11 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la salle Pablo Neruda, située avenue Frédéric Joliot-Curie à Sarcelles, au profit de l'association des Restaurants du Cœur, jusqu'à la remise en état du hall d'exposition dénommé « Hall Kennedy »

IV Maison de l'Outre-Mer

- 4.1 Décide de dénommer l'espace, situé dans le jardin Ellipse devant l'Agence Nationale des Chèques Vacances, « Espace Aimé CESAIRE », en hommage à cet homme politique et poète français de Martinique décédé le 17 avril 2008 à Fort-de-France

DEVELOPPEMENT URBAIN

V Projet rénovation urbaine

- 5.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion urbaine de proximité relative au projet de rénovation urbaine « Quartier des Lochères, 1^{ère} étape », avec l'Etat, la Communauté d'agglomération Val de France, l'EPA Plaine de France, ainsi que les principaux bailleurs sociaux actuellement propriétaires sur le quartier, à savoir OSICA et OPIEVOY

VI Politique de la ville

- 6.1 Autorise Monsieur le Maire à recouvrer auprès de l'Etat, de la C.A.F. et de tous autres partenaires financiers, les subventions prévues pour le financement des actions C.L.A.S. communales 2010 et à reverser les subventions, pour un montant total de 19 000 euros, aux associations
- 6.2 Décide de l'attribution de subventions aux associations et organismes par la commune dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2010 / première programmation (troisième complément)
- 6.3 Décide de modifier la période de réalisation du camp de préadolescents en Vanoise par le Secours Catholique, soit juillet 2010, mentionnée dans la délibération n° 2010-128 du 06 juillet 2010 relative à l'opération « Ville Vie Vacances / quartiers d'été » 2010
- 6.4 Décide d'attribuer à divers associations et organismes des subventions, pour un montant total de 4 500 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi qu'à recouvrer auprès de l'Etat, et de tous autres partenaires financiers concernés, les subventions prévues pour le financement des actions communales, dans le cadre de l'opération « Ville Vie Vacances / Toussaint-Noël 2010

VII Vie associative

- 7.1 Attribue une subvention exceptionnelle de 1 500,00 euros à l'association la Croix Rouge Française, destinée à venir en aide aux populations touchées par les inondations survenues au Pakistan

VIII Service intergénération

- 8.1 Décide de la reconduction du Conseil des Retraités Citoyens

IX Centre social municipal Rosiers-Chantepie

- 9.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Pyramide de Chantepie, sise allée du Jeu de Boules à Sarcelles, au profit de l'association SMGVS – La Joie de Vivre

RESSOURCES ET RELATIONS SOCIALES

X Direction des ressources humaines

- 10.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel concernant une formation CACES R390 Grue auxiliaire
10.2 Décide de la modification du tableau des effectifs
10.3 Décide de revaloriser la rémunération des agents recenseurs

MOYENS

XI Direction des finances

- 11.1 Vote la décision modificative numéro 2 de l'exercice 2010
11.2 Dossier retiré en séance
11.3 Dossier retiré en séance
11.4 Dossier retiré en séance
11.5 Dossier retiré en séance
11.6 Dossier retiré en séance
11.7 Dossier retiré en séance
11.8 Décide d'annuler et de remplacer la délibération n° 2009-158 du 08 octobre 2009 relative à la garantie d'emprunt accordée à l'Association Amicale et sportive de Sarcelles, section pétanque, pour la construction d'un boulodrome, 2 rue Paul Langevin
11.9 Admet en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent au total à 7 979,16 euros

EDUCATION

XII Direction des affaires scolaires

- 12.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la passation d'un marché de service de production et fourniture de repas pour la restauration collective
12.2 Décide d'attribuer au titre de l'année 2010-2011, à l'Inspection d'Académie, la somme de 3 200 euros pour le projet « Danse à l'Ecole »
12.3 Décide d'attribuer au titre de l'année 2010-2011, à l'école élémentaire Anatole France, la somme de 2 000 euros pour le projet « Dix mois d'école et d'Opéra » en partenariat avec l'Opéra National de Paris

XIII Direction de l'enfance

- 13.1 Décide d'annuler et de remplacer le règlement des accueils de loisirs voté lors du Conseil municipal du 10 décembre 2009

XIV Service du suivi des élèves

- 14.1 Décide d'allouer aux établissements secondaires les sommes suivantes, pour les projets pédagogiques présentés par leurs soins :

◆ Collège Anatole France	: 200,00 €,
◆ Collège Victor Hugo	: 420,00 €,
◆ Collège Voltaire	: 732,90 €,

XV Service des sports

- 15.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Saint-Saëns située avenue César Franck, au profit de l'Association Amicale et Sportive de Sarcelles Judo, pour une durée d'un an
- 15.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des équipements et du matériel situés avenue Pierre Koëning, au profit de l'Association Amicale et Sportive de Sarcelles Rugby, pour une durée d'un an
- 15.3 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'équipements et de matériel sportifs, au profit de l'Association Amicale et Sportive de Sarcelles Athlétisme, pour une durée d'un an
- 15.4 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle karaté située au centre sportif Nelson Mandela, au profit de l'Association Amicale et Sportive de Sarcelles Karaté, pour une durée de 25 ans

XVI Direction des affaires culturelles

- 16.1 Dossier retiré en séance

XVII Conservatoire à Rayonnement Communal

- 17.1 Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec le collège Jean Lurçat et l'Odéon Théâtre de l'Europe relatives aux classes à horaires aménagés « Théâtre » du collège Jean Lurçat

XVIII Police municipale

- 18.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage avec l'entreprise DOSO SECURITE PRIVEE, pour un montant minimum annuel de 10 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT
- 18.2 Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec la société DOSO SECURITE PRIVEE, relatif à une prestation de gardiennage effectuée du 2 au 25 juillet 2010, au groupe scolaire Saint-Exupéry
- 18.3 Décide du remboursement à Madame Nora KHIARI OUACHANI, des frais de mise en fourrière, d'un montant de 114,60 euros
- 18.4 Décide du remboursement à Monsieur Mounir MOUIHI, des frais de mise en fourrière d'un montant de 283,54 euros

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

XIX Direction des réseaux

- 19.1 Approuve la délibération n° 2010-27 du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) portant sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) pour les communes d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge au SEDIF
- 19.2 Approuve la délibération n° 10-21 en date du 28 juin 2010 du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), portant sur l'adhésion de la Commune de Rocquencourt (Yvelines) pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité
- 19.3 Approuve le zonage de l'assainissement de la ville de Sarcelles
- 19.4 Prend acte du dossier de porter à connaissance, établi par l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France (EPA) et donne autorisation au raccordement de la ZAC de l'Entre Deux – Pointe Trois-Quarts sur le réseau communal d'assainissement d'eaux pluviales selon les directives du service assainissement de la ville de Sarcelles, du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et des prescriptions du Règlement Général d'assainissement de la ville de Sarcelles
- 19.5 Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise EL-ALE, l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux d'entretien, aux travaux neufs et extraordinaires concernant les installations lumineuses alimentées en énergie électrique de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et du mobilier urbain lumineux sur les voies communales

ainsi que sur les voies intercommunales sur l'ensemble du territoire de la ville, prolongeant le marché de six mois

XX Direction des bâtiments

20.1 Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle Romain Rolland, à l'équipe composée comme suit :

- Mandataire : Atelier 2 A+
- Bureau d'Etudes Techniques tout corps d'état : 7 Concept
- Economiste : TCE
- Acousticien : ALTIA

Pour un coût prévisionnel provisoire des travaux de 4 411 500 euros HT, et un forfait de rémunération égal à 10,10 %.

Sous réserve de l'allocation d'un droit de passage par la société OSICA, future propriétaire d'une parcelle concernée par le projet.

D'attribuer l'indemnité de 12 539,50 euros HT aux équipes de maîtrise d'œuvre suivantes, et ce conformément à l'avis motivé du jury :

- Equipe dont le mandataire est la société GOLDSTEIN & GOLDSTEIN
- Equipe dont le mandataire est la société Atelier d'Architecture Benoît CREPET

D'attribuer une prime forfaitaire de 600 euros TTC aux membres du jury désignés par arrêté n° 2009-1560 du 16 avril 2009.

20.2 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 4 modificatif au marché relatif à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès passé avec l'entreprise LELLI ARCHITECTES

XXI Cellule subventions

21.1 Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la région Ile-de-France, comme de tout autre partenaire institutionnel, d'un montant prévisionnel actualisé de 1 737 000 € HT, dans le cadre de la construction du gymnase CHAUFFOUR

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le
A la porte de la Mairie
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services